

Offre de stage réservée aux élèves fonctionnaires des Ecoles Normales Supérieures (ENS)

COMMENT POSTULER A CETTE OFFRE DE STAG

Vous vous assurez que vous serez bien en position d'élève fonctionnaire rémunéré pendant toute la durée du stage envisagée.

Vous transmettez votre candidature (CV + LM) à l'adresse électronique sandrine.mouchet@diplomatie.gouv.fr

Le tuteur de stage pourra alors vous contacter pour mener les entretiens selon les modalités qu'il préfère (téléphone, visio, entretien en personne (sur Paris), etc.).

Si votre candidature est sélectionnée, **le tuteur de stage en informe le service des ressources humaines compétent du MEAE (VISTAP).**

Le MEAE vous adresse un courriel notifiant officiellement votre sélection, ainsi qu'à votre école, avec la liste des pièces à produire pour la constitution du dossier administratif.

Votre école transmet au votre dossier complet, notifiant ainsi son accord formel. VISTAP envoie un courriel de validation et vous êtes alors autorisé à débiter votre stage. En aucun cas vous ne pourrez débiter votre stage avant la fin de cette procédure.

INFORMATIONS GENERALES RELATIVES AU STAGE

Durée minimum :

2 mois

Durée maximum :

6 mois

Date de début de stage souhaitée : 17/06/2024

Date de fin de stage souhaitée : 18/10/2024

Durée du décalage possible entre les dates souhaitées et les dates effectives :

+/- 2 semaines

Qualités personnelles requises :

excellente rédaction ; sérieux et rigueur ; souplesse et capacités d'adaptation (dans un environnement culturel très différent et dans une équipe nouvelle) et polyvalence ; curiosité et ouverture d'esprit.

Langues nécessaires : Anglais courant

C1

si possible japonais

B1

Remarques éventuelles sur les langues :

Le japonais serait un atout supplémentaire. Il n'est pas toujours facile de communiquer en anglais au Japon, même si l'ensemble de l'équipe du consulat général et de l'institut français est francophone.

Descriptif du stage, activités/missions confiées :

Le/la stagiaire sera placé(e) directement auprès de la consule générale (qui est également directrice de l'Institut français du Kansai). Il/elle aura pour tâches principales des activités de lecture, rédaction et communication, voire d'aide à l'organisation, pour le consulat général de France à Kyoto (dont la circonscription consulaire comprend l'ensemble du sud-ouest du Japon - de Nagoya à Okinawa) :

- aide à la rédaction : d'interventions / de discours ou de contributions (orales ou écrites) de la consule générale ; de comptes rendus (de réunion, d'entretiens, de visites) ;

- aide à la préparation de visites (de la consule générale dans la circonscription ou de délégations françaises dans la circonscription) ;

- veille de la presse et recherche d'informations, sur le Kansai et le reste de la circonscription consulaire, dans tous les domaines d'activités couverts par le consulat général (politique, économique, culturel/éducatif/universitaire/scientifique) et rédaction de notes sur des sujets d'actualité, des secteurs d'activité, la relation entre la France et le Japon, etc. ;

- aide à la communication (publications, réseaux sociaux, etc.) ;

- aide à la préparation d'événements : fête nationale (14 Juillet), éventuellement certains événements de l'Institut, etc.

Les candidats devront donc non seulement s'intéresser à l'Asie et à l'Indopacifique, idéalement connaître cette région, mais surtout disposer de la curiosité et de l'ouverture d'esprit pour assister la consule générale sur les sujets très variés qu'elle couvre au quotidien.

CONDITIONS DE VIE DU LIEU DE STAGE

Service d'accueil au sein du poste :

CONSULAT GENERAL

Coût de la vie :

Le coût de la vie à Kyoto est accessible. On trouve tout ce qui est nécessaire à la vie courante et les produits sont généralement de très bonne qualité et plutôt bon marché (taux de change favorable). Le coût d'un déjeuner dans un restaurant de quartier est plus modéré qu'en France. L'ouverture d'un compte bancaire peut se révéler nécessaire dans certains cas.

Conditions d'hébergement (Ex : logement proposé par le poste au coût de 100€ par mois. Colocation possible avec d'autres étudiants/VI/stagiaires pour un coût moyen de 700\$ par mois) :

Le logement n'est pas pris en charge. Colocations possibles : entre 50 000 et 70 000 yens, soit entre 350 et 500 euros par mois. Appartement : à partir de 80 000 yens pour un petit appartement, soit 600/700 euros par mois. Une avance conséquente est souvent demandée à l'entrée dans un logement locatif au Japon (jusqu'à l'équivalent de 5 mois de loyer).

Vaccins, points particuliers de santé :

Les conditions d'hygiène et d'état sanitaire sont bonnes. Pas de vaccination obligatoire requise.

Divers (ex : peu de transports collectifs) :

Le consulat, logé dans les locaux de l'institut français de Kyoto, ne dispose pas de bureau spécifique pour les stagiaires, qui sont donc installés dans la médiathèque de l'institut (espace lumineux). Les déplacements dans la ville s'effectuent très facilement (en bus / métro /vélo). Sécurité : Le risque naturel (séismes, typhons) au Japon est élevé

VISTAP doit-il délivrer une note verbale à l'étudiant(e) pour l'obtention du visa?

Oui

Non

Conditions d'obtention du visa :

Visa obligatoire (officiel) – Demande à effectuer - si possible - a minima deux mois avant la prise de fonction.

Jours de repos hebdomadaires :

Lundi

Mardi

Mercredi

Jeudi

Vendredi

Samedi

Dimanche